

**SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION, L'ANIMATION ET L'ENTRETIEN DE LA VOIE
VERTE DE LA VALLEE DE L'EPTÉ**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

Date de convocation du C.S. : 4 novembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Vote(s) pour : **11**

Vote(s) contre : --

Abstention(s) : --

L'An deux mille quinze, le 26 novembre à 18h30, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion, l'Animation et l'Entretien de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte, légalement convoqué s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Courcelles-les-Gisors en séance publique, sous la présidence de Mme Marie-Thérèse MATECKI.

Etaient présents :

- **Délégués de la C.D.C. Epte-Vexin-Seine** : Alain BEAUNE, Jean DESLANDRE, Martial RAGEL,
- **Délégués de la C.D.C. Gisors-Epte-Lévrière** : Monique CORNU, Gilles DELON, Marie-Thérèse MATECKI, Gilles LUSSIER,
- **Délégué de la commune de Gasny** : Frédérique DAIGREMONT,
- **Délégué de la commune de Courcelles-les-Gisors** : Nadège DUVAL,
- **Délégué de la commune de Bray-et-Lû** : Michel BERRY,
- **Délégué de la commune de Boury en Vexin** : Marie-José DEPOILLY.

Secrétaires administratifs présents :

- Stéphane MIMPONTEL, Stéphane BERTHELIER

Monsieur Jean DESLANDRE, conseiller syndical, a été nommé secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

**N° 2015015 – FINANCES : RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR
L'EXERCICE 2016**

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un débat ait lieu au Conseil sur les orientations budgétaires ;

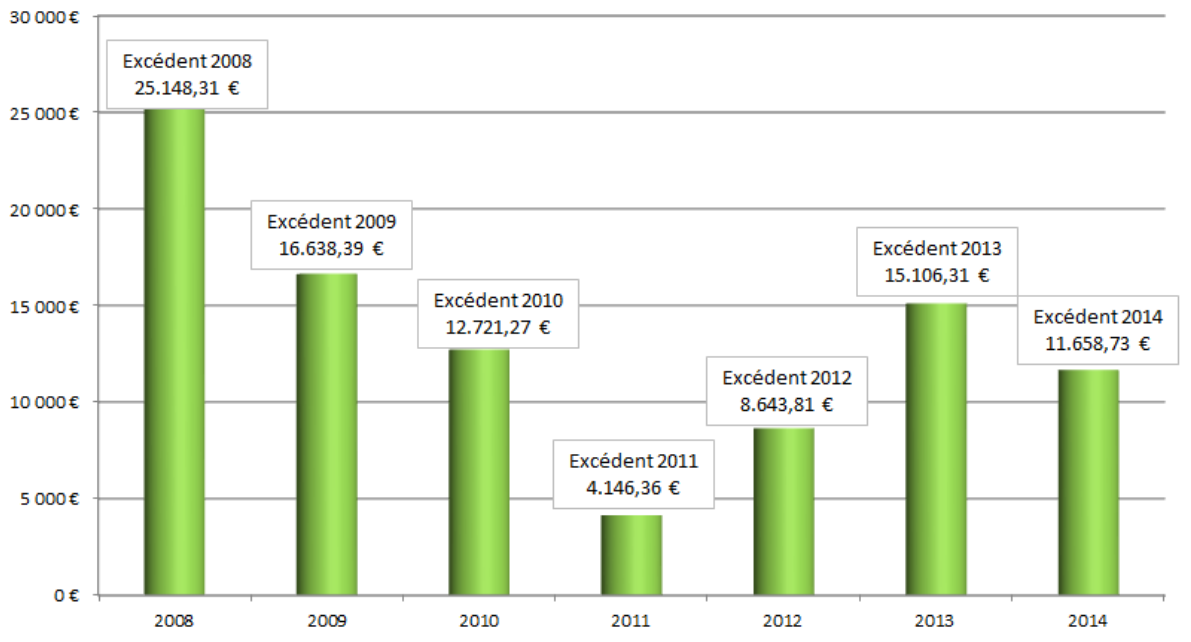
Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, qui précise que ce débat doit être « *un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (...). Dans les collectivités de plus de 10.000 habitants, le rapport comporte en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique* » ;

Considérant que ce débat constitue un élément majeur de la procédure budgétaire. Il fixe les grandes lignes conductrices pour l'exercice à venir en se fondant sur les projets et le contexte général. Il est l'occasion de s'interroger sur les moyens qu'il sera possible de mobiliser non seulement pour l'exercice 2016 mais aussi pour les années futures ;

Considérant qu'afin de donner véritablement lieu à débat, les orientations budgétaires présentées ci-après mettent en évidence les principaux projets de continuité que le Syndicat Mixte de la Voie Verte souhaite mettre en œuvre pour l'année 2016.

L'évolution de l'excédent 2008/2014

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'excédent du syndicat mixte de 2008 à 2014 (dernier compte administratif connu) :



L'évolution des dépenses 2011 -2015 :

Les dépenses et recettes du syndicat mixte de la voie verte depuis 2011 sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

Compte	Libellé	CA2011	CA2012	Evolution CA2012/201 1	CA 2013	Evolution CA2012/201 3	CA 2014	Evolution CA2013/201 4	BP2015
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		0,00		0,00		200,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	152,24		0,00		0,00		200,00
611	Contrats de prestations de services	26 472,48	18 238,96	-31,10%	19 111,31	4,78%	23 412,30	22,50%	26 950,17
616	Primes d'assurances	1 048,42	1 085,81	3,57%	1 129,24	4,00%	1 171,67	3,76%	1 123,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	119,48	283,40	137,19%	169,88	-40,06%	133,52	-21,40%	250,00
6231	Annonces et insertions	1 068,85	0,00	-100,00%	0,00		0,00		
6232	Fêtes et cérémonies	3 248,48	3 227,30	-0,65%	3 909,94	21,15%	3 866,28	-1,12%	4 000,00
627	Services bancaires	100,00	100,00	0,00%	0,00	-100,00%	0,00		0,00
Chapitre 011 Charges à caractère générale		32 057,71	23 087,71	-27,98%	24 320,37	5,34%	28 583,77	17,53%	32 723,17
6218	Autre personnel extérieur	5 936,99	5 828,49	-1,83%	6 126,96	5,12%	7 894,66	28,85%	8 789,00
6332	Cotisations versées au FNAL	2,96	1,31	-55,74%	0,00	-100,00%	0,00		5,00
64131	Rémunération personnel non titulaire	3 036,64	2 960,64	-2,50%	3 003,90	1,46%	1 907,66	-36,49%	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	913,52	926,01	1,37%	924,15	-0,20%	332,11	-64,06%	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	103,63	108,29	4,50%	13,13	-87,88%	18,25	38,99%	0,00
Chapitre 012 Charges de personnel		9 993,74	9 824,74	-1,69%	10 068,14	2,48%	10 152,68	0,84%	8 794,00
6531	Indemnités élus	7 706,16	7 706,16	0,00%	7 530,54	-2,28%	7 655,09	1,65%	7 690,00
6533	Cotisations retraite des élus	262,63	271,57	3,40%	23,40	-91,38%	215,95	822,86%	285,00
657341	Subventions fonct. aux communes membres de GFP	0,00	840,00		1 680,00	100,00%	1 680,00	0,00%	1 680,00
657358	Subventions fonct. aux groupements de collectivités	3 500,00	3 500,00	0,00%	3 500,00	0,00%	3 500,00	0,00%	3 500,00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante		11 468,79	12 317,73	7,40%	12 733,94	3,38%	13 051,04	2,49%	13 155,00
66111	Intérêts sur emprunt		0,00		938,00		767,19	-18,21%	589,00
66112	ICNE		875,47		-159,43	-118,21%	-166,89	4,68%	0,00
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts	477,49	317,96	-33,41%	0,00	-100,00%	0,00		0,00
Chapitre 66 Charges financières		477,49	1 193,43	149,94%	778,57	-34,76%	600,30	-22,90%	589,00
6811	Dotations aux amortissements	2 740,70	2 740,70	0,00%	2 885,70	5,29%	3 036,70	5,23%	3 040,00
TOTAL DEPENSES		56 738,43	49 164,31	-13,35%	50 786,72	3,30%	55 424,49	9,13%	58 301,17
002	Excédent ordinaire reporté	10 415,12	3 676,69	-64,70%	7 012,38	90,73%	8 725,66	24,43%	5 801,17
74741	Participations des communes	14 500,00	15 225,00	5,00%	15 225,00	0,00%	15 225,00	0,00%	15 225,00
74751	Participations des groupements de communes	35 500,00	37 275,00	5,00%	37 275,00	0,00%	37 275,00	0,00%	37 275,00
TOTAL RECETTES		60 415,12	56 176,69	-7,02%	59 512,38	5,94%	61 225,66	2,88%	58 301,17
SOLDE DE FONCTIONNEMENT		3 676,69	7 012,38	90,73%	8 725,66	24,43%	5 801,17	-33,52%	0,00

Compte	Libellé	CA 2011 (+RAR)	CA 2012	Evolution CA2012/201	CA2013 (+RAR)	Evolution CA2012/201	CA2014	Evolution CA2013/201	BP2015
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		30 045,28						
1641	Emprunt en euros				3 641,98		3 812,79	4,69%	3 992,00
2031	Frais d'études	1 172,08		-100,00%					
2041482	Subventions d'équipement versées / autres communes				1 803,18		1 803,18	0,00%	
2151	Travaux de voirie	74 750,00		-100,00%					
2152	Installations de voirie	113,38	165,81	46,24%	2 913,18	1656,94%		-100,00%	1 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	940,67	1 471,12	56,39%	1 514,14	2,92%		-100,00%	3 955,56
TOTAL DEPENSES		76 976,13	31 682,21	-58,84%	9 872,48	-68,84%	5 615,97	-43,11%	9 447,56
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	128,15		-100,00%	1 631,43		8 183,83	401,64%	5 857,56
10222	FCTVA	3 379	58,00	-98,28%	11 736,00	20134,48%	253,00	-97,84%	550,00
1322	Suventions d'équipements Régions	15 438		-100,00%					
1323	Suventions d'équipements Départements	25 245		-100,00%					
1327	Subvention fonds structurels	10 514,94	10 514,94	0,00%		-100,00%			
1641	Emprunts en euros (recettes)	20 000,00	20 000,00	0,00%		-100,00%			
28158	Amortissements sur autres installations...	1 746,62	1 746,62	0,00%	1 746,62	0,00%	1 746,62	0,00%	1 749,00
28184	Amortissements sur mobilier	476,45	476,45	0,00%	476,45	0,00%	476,45	0,00%	477,00
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	517,63	517,63	0,00%	662,63	28,01%	813,63	22,79%	814,00
TOTAL RECETTES		77 445,79	33 313,64	-56,98%	16 253,13	-51,21%	11 473,53	-29,41%	9 447,56
SOLDE D'INVESTISSEMENT		469,66	1 631,43	247,36%	6 380,65	291,11%	5 857,56	-8,20%	0,00

Les moyens humains :

Le syndicat mixte de la voie verte ne dispose pas de personnel propre mais certains agents de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière sont mis à disposition, de la façon suivante :

1 Travail administratif :

Mobilisation, en plus de leur travail mensuel, de 6 agents de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière au regard de leur compétences pour les missions suivantes :

- DGS : Suivi, mise en place, rapports et délibérations du Conseil syndical ;
- Responsable du Pôle Finances : Mandats, BP, CA, Compte de Gestion;
- Responsable Ressources Humaines : Payes, Arrêtés, Mandats RH, Conventions ;
- Responsable du pôle Administration Générale Marchés : Suivi technique ;
- Responsable du Pôle Petite Enfance/Enfance-Jeunesse : Actions ponctuelles d'animation (fête de la voie verte);
- Responsable du pôle secrétariat/communication : Travail de secrétariat, Courriers, Organisation.

2 Travaux d'entretien courant :

- ✓ Mobilisation de l'équipe voirie pour les missions suivantes :
 - balayage avec véhicule tracté (3 à 4 passages par an)
 - entretien courant des enrobés en cas de besoin
 - aide à l'installation de matériel (tables, poubelles, sanisettes..), panneaux, signalétiques ..

Les perspectives 2016 :

En termes de fonctionnement, les marchés de nettoyage et d'égavage de la Voie Verte prendront fin au 31 décembre 2015. Une consultation est actuellement en cours pour recruter de nouveaux prestataires sur les mêmes bases que l'année dernière à savoir :

- Le marché de travaux de débroussaillage, d'égavage et de soufflage des feuilles pour :
 - l'entretien des espaces verts et des accotements à raison de 5 voire 6 passages annuels;
 - l'égavage réalisé 1 ou 2 fois dans l'année en avril et en octobre ;
 - le soufflage des feuilles.
- Le marché de nettoyage de la voie pour 23 à 30 passages annuels.

A ces prestations s'ajoute la convention signée avec la Commune de Courcelles-les-Gisors concernant l'entretien du parking de Neaufles Saint Martin, effectué par l'agent communal à raison de 3 heures par semaine d'avril à octobre pour un coût maximum annuel de 1.680 €.

L'animation de la Voie Verte, qui a eu lieu le dimanche 27 septembre 2015, a attiré cette année encore beaucoup de monde. Il est proposé de la reconduire en 2016 lors de la Journée Nationale des Voies Vertes sur les mêmes bases budgétaires.

En termes d'investissement, sur l'exercice 2015, pour la valorisation du parcours outdoor à Fourges, 2 tables et 2 poubelles ainsi qu'un panneau d'information ont été installés pour un coût total de 1.401,55 €. Pour l'année 2016 des crédits seront réinscrits afin de permettre l'achat de matériel de remplacement en cas de dégradations (bancs, poubelles, panneaux...). De plus il est proposé de mettre en place des boîtes à lire : Concept simple, original et fédérateur, son principe : à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, sans contrainte, vous pouvez prendre, déposer, échanger des livres. Un seul but, le partage, pour un même plaisir, la lecture. Ces boîtes seraient installées sur les sites suivants : Gisors, Neaufles Saint Martin, Dangu, Gisancourt, Château-sur-Epte, Berthenonville, Aveny, Bray et lu, Fourges et Gasny.

L'emprunt souscrit le 31 janvier 2012 pour un montant de 20.000 € sur 5 ans auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine au taux annuel fixe de 4,69 % génèrera en 2016 le paiement d'une annuité de 4.579,98 € dont 4.178,82 € de remboursement de capital et 401,16 € d'intérêts.

Ces orientations budgétaires, seront présentées en détail lors du vote du budget primitif en janvier prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, par 11 votants décide :

- De prendre acte du débat qui s'est tenu sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2016, sachant qu'il est proposé, sous réserve de la possibilité de l'équilibre budgétaire, de maintenir les cotisations 2016 à l'identique de celles de 2015.

Certifié exécutoire compte tenu de la
télétransmission en Sous-préfecture
Le

La Présidente,

Marie-Thérèse MATECKI

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

La Présidente,

Marie-Thérèse MATECKI

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

